

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

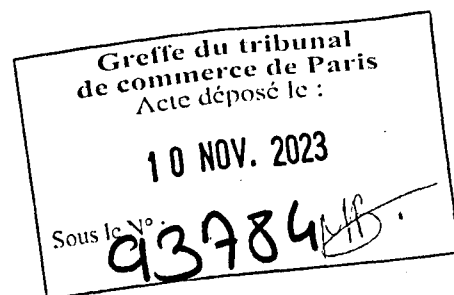
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 22763  
Numéro SIREN : 839 451 697  
Nom ou dénomination : 2F DECO

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt 93784

## SASU 2F DECO

SASU au capital de 7000 €  
Siège social  
9 RUE CHARLES LECOCQ  
75015 PARIS  
RCS BOBIGNY : 839 451 697



# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SASU 2F DECO

Du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt trois le trente mai à 10 heures,

Les associés de la société 2F DECO, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 7000 €, divisé en 100 parts sociales de 70 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social 9 RUE CHARLES LECOCQ 75015 PARIS

Sur convocation faite par la gérance à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le gérant Monsieur RDISSI NIZAR.

La feuille de présence, certifiée exacte par la présidence, permet de constater que les Associés présents possèdent plus de la moitié des parts sociales.

L'Assemblée, étant en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

La présidence dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les copies et lettres adressées aux associés,
- La feuille de présence de l'Assemblée,
- Le rapport de la gérance sur l'exercice 2022.
- Le bilan, les comptes de résultat, l'inventaire au 31 Décembre 2022 constituant d'une manière indissociable les comptes annuels.

Puis la présidence ne déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux Associés en même temps que l'avis de convocation et que l'inventaire a été tenu à la disposition au Siège Social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidence rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels
- Commentaires sur le rapport de gestion
- Affectation des résultats de l'exercice 2022
- Vote des résolutions
- Questions diverses

Puis elle donne lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice écoulé.

Enfin la présidence déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, la présidence met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour ;

## PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide ce qui suit :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice 2022, approuve les comptes annuels du dit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus de l'exécution de son mandat pour 2022 à la gérance.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents*

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide ce qui suit :

La présidence ayant lu le rapport de gérance, aucun commentaire n'est formulé. En conséquence le rapport est approuvé

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents*

## TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide ce qui suit :

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de **20 932€**. Ce résultat est affecté de la manière suivante :

**ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER :**

Résultat de l'exercice constaté au bilan arrêté le 31 décembre 2022 = 20 932€  
Report à nouveau antérieur ..... 71 932 €

Total du montant à affecter ..... 92 864€

**AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE :**

Distribution de dividendes ..... 0 €  
Report à nouveau bénéficiaire ..... 92 864€

Total du montant affecté=..... 92 864€

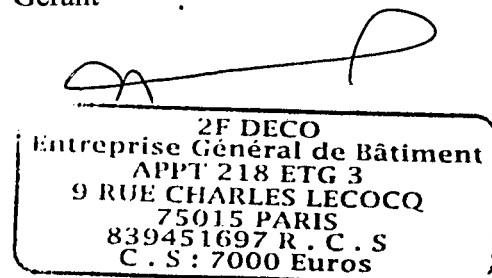
*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidence déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la gérance et l'associé présent.

**Monsieur RDISSI NIZAR.**

Gérant



certifié exact conforme à l'original Néant  \*

Désignation de l'entreprise 2F DECO

Adresse de l'entreprise 9 RUE CHARLES LECOCO 75015 PARIS 15

SIRET 8 3 9 4 5 1 6 9 7 0 0 0 2 4

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1, 2 Durée de l'exercice précédent \* 1, 2

**CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL**

				Exercice N clos le		
				3,11,21,21,0,2,21		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net		
		1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	18 409	29 420	
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	048	18 409	29 420	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	23 421	23 421
		Autres * (3)	072	074	4 082	4 082
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	129 244	129 244	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II		096	098	156 746	156 746
Total général (I+II)		110	112	18 409	186 166	
PASSIF				Exercice N	NET	
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	7 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	700	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132		
	Report à nouveau			134	71 932	
	Résultat de l'exercice			136	20 932	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I				142	100 563
Provisions pour risques et charges				Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	9 463	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	51 906	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	3 075	172	24 233	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	85 603	
Total général (I + II + III)				180	186 166	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	23 905	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

## COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2F DECO		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le	
								3,11,2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209			210	
	Production vendue	{	Biens	intracommunautaires	215	}		214	
			Services *		217			218	
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				290 652		
	Production stockée *							222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	* Autres produits							230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234
Variation de stocks (marchandises) *								236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240	
Autres charges externes * :		( dont crédit bail : 956 - mobilier : - immobilier : )						242	
Impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )		243				244	
Rémunérations du personnel *								250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	
Dotations aux amortissements *								254	
Dotations aux provisions								256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					1	
Total des charges d'exploitation (II)								264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)				294	
Produits exceptionnels (IV)								290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					1 070	
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	
B - RÉSULTAT FISCAL						Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	20 932	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles							318	
	Provisions non déductibles *							322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							324	
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	25 885	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
Déficits antérieurs reportables *						dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	25 885	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	14 476	452		454		456	14 476				
	Matériel de transport	460	3 937	462	23 905	464		466	27 842				
	Autres immobilisations corporelles	470	5 511	472		474		476	5 511				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	23 925	492	23 905	494		496	47 829				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	8 715	542	2 895	544		546	11 610				
	Matériel de transport	550	1 614	552	788	554		556	2 402				
	Autres immobilisations corporelles	560	3 195	562	1 202	564		566	4 397				
TOTAL		570	13 524	572	4 885	574		576	18 409				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2F DECO Néant \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209 II 2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>970</b>

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: .....2F. DECO.....										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2022.. et clos le: .....31/12/2022						Données en nombre de mois		1	2		
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>											
Effectif moyen du personnel * :								376			
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>											
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
<b>TOTAL 1</b>								106			
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
<b>TOTAL 2</b>								144			
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>											
Achats								121			
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
<b>TOTAL 3</b>								152			
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>											
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)	137		
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence		024		/		/		160		/	/
Date de cessation				/		/				/	/
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

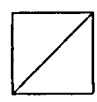
# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant  \*

Exercice clos le 31122022

SIREN 8 3 9 4 5 1 6 9 7

Dénomination de l'entreprise 2F DECO

Adresse (voie) 9 RUE CHARLES LECOCQ

Code postal 75015 Ville PARIS 15

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	

SAGE Experts-comptables, janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
2F DECO 9 RUE CHARLES LECOQ 75015 PARIS 15	
SIRET 8 3 9 4 5 1 6 9 7 0 0 0 2 4	Mét:
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET	
-------	--

<b>B ACTIVITÉ</b>	
Activités exercées	"Travaux de peinture et vitrerie"
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
<b>1. Résultat fiscal</b>	
Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	25 885
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
<b>2. Plus-values</b>	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0%

<b>3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
---	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CONSULT EXPERT ASSOCIÉS 93 78 boulevard charles de gaulle 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)		Date:	Lieu:
		27042023	PARIS 15
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Qualité et nom du signataire: Président Nizar RDISSI	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Signature :	
		<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <b>CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL</b> </div>	
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :		

<b>I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
			e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			<b>Total (a à h)</b>

<b>J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b> (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	

<b>K DIVERS</b>
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2F DECO  
Adresse 9 RUE CHARLES LECOCQ 75015 PARIS 15

du \_\_\_\_\_  
au \_\_\_\_\_

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valueur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	308
<b>Total</b>	<b>308</b>

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :**

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	308	- de l'exercice . 2022 . . ⑩	61 064
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire Nizar RDISSI À PARIS 15, le 27/04/2023  
Président Signature,

<b>2023</b>	<b>Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI</b>	<b>2464</b>
-------------	--	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles-étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**

**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

